



université PARIS-SACLAY

DÉCLARER SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN MAIS ÇA CHANGE TOUT

L'UVSQ a poursuivi son engagement auprès des étudiants et personnels en situation de handicap à l'occasion de la semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées.

Semaine européenne de l'emploi des personnes handicapées
du 16 au 20 novembre 2020

Aujourd'hui, déclarer son handicap au travail reste plus que jamais une démarche personnelle et totalement confidentielle. Bien sûr, on se déclare d'abord pour soi, pour améliorer ses conditions de travail, ses relations avec ses collègues, pour aménager sa

carrière, bénéficier d'une meilleure écoute, obtenir la compensation de son handicap... Mais la déclaration du handicap touche aussi au collectif. Dans ses effets, elle nous concerne tous au quotidien. Que l'on soit en situation de handicap ou non. Parce que chaque nouvelle déclaration est un pas de plus pour changer les mentalités et faire avancer les choses... pour soi, et pour les autres.

Le savez-vous ?

- » 85% des handicaps surviennent à l'âge adulte, seuls 15% sont de naissance ou de l'enfance
- » 1 personne sur 2 sera confrontée à une situation de handicap au cours de sa vie, de manière ponctuelle ou définitive.
- » 80% des handicaps sont invisibles

Les témoignages que vous allez visionner vous permettront de comprendre les démarches et motivations de nos collègues pour obtenir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

» **Faire reconnaître son handicap :**

» **Témoignage de madame Françoise Quéraud, personnel administratif :**

» **Témoignage de Monsieur Thierry Lodé, professeur des universités :**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous souhaitez vous renseigner sur votre situation, avoir une aide et des conseils pour établir votre dossier de RQTH ? Obtenir un aménagement de votre poste de travail ou

conditions de travail ? > Contactez le service d'accompagnement des étudiants et personnels en situation de handicap (SAEPH) Pôle personnel : **saeph.handpersonnel@uvsq.fr**

Voir aussi :

- > Le service d'accompagnement des étudiants et personnels en situation de handicap (SAEPH)
- > Site du MESRI : Le handicap, tous concernés